



## 44<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit à la santé

#### Intervention du Luxembourg

3 juillet 2020

Madame la Présidente,

Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

Le Luxembourg soutient le principe « il n'y a pas de santé sans la santé mentale » qui doit être basé sur les droits de l'homme et nous continuons à améliorer nos systèmes de santé y inclus ceux axés sur la santé mentale.

La santé mentale est un sujet qui peut toucher n'importe qui, à n'importe quel âge, et peu importe ses antécédents. Des solutions axées sur la personne doivent être trouvées, adaptées aux différents groupes d'âges en fonction de la sévérité de leur état de santé mental et des conditions dans lesquelles ils vivent. Souvent les femmes victimes de violence, les minorités et les migrants, en particulier les enfants, ont besoin d'être assistés à l'aide de services spécialisés. Ainsi le Luxembourg a mis en place des équipes médico-psychiatriques s'occupant des diverses pathologies en lien avec la santé mentale, qui focalisent leur travail sur des individus particulièrement vulnérables.

Au niveau international nous soutenons une coopération étroite avec les autres pays, basée sur une prise en charge inclusive et sensibilisée autour de la santé mentale, comme pilier fondamental de la santé pour tous.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des séquelles physiques, mentales et émotionnelles. Quelles actions prioritaires pouvez-vous nous conseiller pour améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles mentaux?

Je vous remercie.